

VISIO - Assistants maternels

En Visio-conférence, de 9h00 à 17h00

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Contactez-nous pour réaliser cette formation en INTRA

A distance -
Synchrone

Objectifs

- Maîtriser l'application des règles de gestion et de rémunération

Public Visé

- Agents du secteur de la petite enfance assurant le fonctionnement des crèches familiales municipales
- Agents territoriaux chargés de la gestion administrative des assistants maternels employés par les communes

Pré Requis

- Avoir en gestion administrative des assistants maternels, niveau débutant

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser l'application des règles de gestion et de rémunération

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposé théorique illustré d'applications pratiques
- Moyens pédagogiques et encadrement : Support documentaire et paperboard
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Déroulement pédagogique et prérequis techniques de la classe virtuelle, à distance

- Chaque jour est séquencé en 4 séquences d'1h30. Pause de 15 à 30 minutes le matin et l'après-midi. Pause méridienne d'une heure.
- Chaque stagiaire sera invité à rejoindre une salle digitale, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 15 à 30 minutes avant le début de la session, pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion.
- Chaque stagiaire est également invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.
- Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.
- Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

Qualification Intervenant.e.s

- Fonctionnaire, expert du statut de la fonction publique et des contractuels

Parcours pédagogique

• Introduction

- Les textes applicables aux assistants maternels employés par les collectivités territoriales
- Réflexion : quelle articulation entre les différents textes ?
- Nature du contrat des assistants maternels / statut juridique / CDI ou CDD ?
- Déontologie, droits et obligations
- Cumul d'activités

• Agrément et formation obligatoire (principes)

• Conditions de recrutement

- Conditions générales d'accès aux emplois publics
- Contenu du contrat de travail

Cas pratique : analyse du contrat de travail de la collectivité

• Rémunération

- Salaire et ses compléments
 - Indemnités et fournitures destinées à l'entretien de l'enfant : définition des frais couverts, montant
 - Remboursements de frais
 - Cotisations sociales : définition, assiette
 - Régime fiscal : système spécifique d'imposition
- Cas pratique : analyse du bulletin de paye*

• Cessation de fonctions

- Démission
- Licenciement
- Non renouvellement du contrat de travail (en cas de CDD)
- Quel droit à rupture conventionnelle ?

• Protection sociale : Régime de sécurité sociale

- Obligation de l'employeur en cas de maladie : indemnités complémentaires aux IJ
- Conditions de reprise à l'issue d'un congé pour raison de santé

• Temps de travail et congés

• Droits à formation

- La formation tout au long de la vie
- Les apports du décret du 22 juillet 2022
- Les droits à congé pour formation et validation des acquis

Méthodes et modalités d'évaluation

Les stagiaires sont invités par mail à signer une feuille d'émargement électronique via EasySign

Modalités d'évaluation : Les stagiaires sont invités par mail à compléter une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form

Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels cas pratiques distribués lors de la formation vous permettront de compléter en auto-évaluation l'attestation de fin de formation

Sanction de la formation : Délivrance d'une attestation d'assiduité et d'une attestation de fin de formation

Modalités d'Accessibilité

Merci de nous contacter pour tout besoin d'aménagement

Durée

14.00 Heures

2 Jours

Effectif

De 4 à 14 Personnes

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) : 1 260.00

Inter Adhérent (Par personne) : 1 160.00



Contactez-nous !

Julien LAUDAT
Responsable formation

Tél. : 0153391424
Mail : julien.laudat@adiaj.org